

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ROCAMADOUR**

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni à la Mairie, le 31 octobre 2016, à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Pascal JALLET, Maire.

Nombre de Conseillers Présents : 13

Date de Convocation : 24 octobre 2016

PRÉSENTS : M. Didier BAUDET, M. Eric CAILLES, M. Philippe De HOUX, M. Pascal JALLET, M. Marc LABORIE, Mme Dominique LENFANT, M. Eric MASMAYOUX, M. Gérard BLANC, M. Ernest ENTEMEYER, M. Jean François MARETS, M. Philippe LASVAUX, Mme GREZE Martine

EXCUSÉ : M. GRENIER Christian, Mme Catherine DELPECH,

ABSENT :

POUVOIRS : de M. GRENIER Christian à M. Gérard BLANC, de Mme Catherine DELPECH à Mme GREZE Martine

Secrétaire de Séance : M. Eric CAILLES



M. le Maire ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.
M. Eric CAILLES se propose.



Avant d'ouvrir la séance Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Décision modificative n°1 sur BP Zone Artisanale
- Périmètre de captage Cabouy/Lacave
- Présentation esquisse salle culturelle mairie

Les élus acceptent.

1- Approbation du Procès verbal de la réunion du 26 septembre 2016

Monsieur le Maire demande aux élus si des modifications ou des observations doivent être apportées au procès verbal de la réunion du 26 septembre 2016.

Aucune observation n'étant émise, Monsieur le Maire met au vote l'approbation de ce procès verbal.

A l'unanimité des membres présents, le procès verbal du 26 septembre 2016 est approuvé.

2- Adoption du rapport de la commission d'évaluation des charges transférées de CAUVALDOR

Avant de soumettre au vote la délibération proposée par Cauvaldor, M. le Maire présente les divers documents fournis par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) (documents qui ont été transmis par mail à tous les élus) afin que chacun puisse comprendre comment a été déterminé le montant de la dotation de compensation attribuée à Rocamadour.

A C : rappel attribution de compensation 2015 : 221 580.60 €

Fiscalité transférée :	263 578.46 €
Montant des charges transférées :	- 145 943.82 €
AC Attribution de compensation 2016 intermédiaire :	117 634.64 €
AC 2015 - AC 2016 intermédiaire =	103 945.96 €
Incidence transfert voirie :	- 10 507.87 €
Incidence Nette =	93 438.09 €
AC intermédiaire + incidence nette	211 072.53 €
Participation au SDIS	- 20 072.53 €
Nouvelle AC Attribution de compensation :	191 000.20 €

Après cette présentation M. Blanc précise qu'il fait partie de la commission évaluation des charges au titre du pôle Souillac Rocamadour et de la commission voirie. Ces tableaux n'ont jamais été

présentés en commission voierie et tous ces calculs ont été faits au cours de réunions de la commission thématique à laquelle il ne participe pas. Il rappelle que la commission technique de la mairie a travaillé sur le transfert de la voierie et constate que les estimations et les classements ne correspondent plus à ce qui avait été indiqué.

M. le Maire confirme que le classement et les coûts ont été revus dans un souci d'équité (aucun pôle n'avait les mêmes règles)

M. Blanc rappelle que les documents de la CLECT ont été validés à l'unanimité par les membres de Cauvaldor et il doute que toutes les communes individuellement fassent de même.

Le transfert de toute la voierie le laisse perplexe. Il craint que nos routes ne soient pas aussi bien entretenues qu'elles l'ont été jusqu'à présent.

Plus généralement il craint pour l'avenir des petites mairies qui dépossédées de leurs compétences n'auront plus lieu d'exister.

M. Le Maire rappelle que les compétences telles que la voierie et la petite enfance sont des compétences qui coutent très cher aux communes et que seules elles ne pourront plus les assumer.

M. Cailles pour avoir fait le tour de toutes les communes avec les membres de la commission voierie du pôle confirme qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter quant à l'état des routes qui est globalement satisfaisant. De plus M. le Maire rappelle que c'est aux Membres du Pôle de faire remonter les travaux à réaliser, il faut leur faire confiance.

M. Blanc revient sur le fait que, compte tenu de la grandeur de la nouvelle Communauté de communes, il est de plus en plus difficile pour les élus de se faire entendre et d'avoir des retours d'information. Il cite pour exemple le pôle financier qui a changé trois fois de Président sans que personne ne le sache. Il se dit très inquiet pour l'avenir et confirme qu'il n'a pas l'âme communautaire mais l'Histoire jugera.

M. De Houx a assisté à la réunion de présentation du rapport de la CLECT qui a suscité quelques questions de la part de M. le Maire de Pinsac mais il confirme que ce dossier a été voté à l'unanimité.

M. le Maire invite les élus à se prononcer sur ce rapport et la délibération ci – après est adoptée.

Considérant

-l'article 1609 nonies C du code général des impôts relatif à l'approbation de l'évaluation des transferts de charges,

- Les travaux des commissions de CAUVALDOR,

- la réunion d'installation de la CLECT du 21 septembre 2015 procédant à l'élection de son Président, de son Vice-Président et de l'exposé du fonctionnement des travaux à mener par la CLECT

- la réunion de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est tenue le 12 Septembre 2016 qui a rendu son rapport tel qu'annexé aux présentes,

- l'approbation du rapport, à l'unanimité des membres présents, par les élus communautaires lors de la séance du 19 septembre 2016,

Monsieur le Maire propose de délibérer au sujet de l'adoption du rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées 2016.

Après avoir pris connaissance du rapport ainsi que de ses annexes,

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son maire et après en avoir délibéré, par 12 voix « pour » + 1 pouvoir, 0 voix « contre », 2 abstention (M. G. Blanc et M. Grenier) décide :

- **D'ADOPTER** le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui a été rendu le 12 septembre 2016
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document afférent à cette affaire

3- Décision modificative n°4 sur BP Commune

	articles		articles	
Investissement	Dépenses		Recettes	
Produit cession Immobilisation -			024	1456.37
Volet roulant club house	21318	+2083.42		
Travaux routiers	2151-501	+530.00		
Travaux castine	2151-486	- 2456.00		
Installation électrique Ecole	2135	+1356.00		
Depenses imprévues	020	-57.05		
	Total	1456.37	Total	1456.37

Après avoir pris connaissance du tableau et des éléments ci-dessus et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 13 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- donne un avis favorable pour ces rectifications sur le BP 2016 Commune
- mandate M. Le Maire ou un adjoint pour mettre en application ces dispositions.

4- Label : ROCAMADOUR Site Remarquable du Gout

M. De Houx rappelle que la commune a déposé un dossier de candidature en juillet 2016 pour être reconnue « site remarquable du goût ». Le dossier a été accepté et l'agrément est conditionné à la visite sur place d'une délégation de la Fédération – visite qui a eu lieu le 24 octobre 2016 selon le programme suivant : visite Ferme de la Borie d'Imbert – visite Ferme Alain Lacoste – visite fromagerie d'Alvignac – repas à Beau Site (menu à base de Rocamadour) – visite des sanctuaires – et visite de la salle Jean Lurçat.

M. De Houx confirme que cette journée s'est très bien passée et que les trois membres de la délégation sont repartis enchantés de leur visite.

Il y a lieu maintenant d'attendre la décision finale de la commission d'agrément qui doit se réunir le 8 novembre 2016.

Ensuite une Association devra être créée. Elle sera composée : de représentants de la mairie, de restaurateurs, du syndicat AOP, du Parc Régional, de l'Office du tourisme. Elle devra mettre en œuvre des actions de promotion du Rocamadour, participer à des échanges avec d'autres sites remarquables du goût (salons, foires....)

5- Rapports annuels 2015 de Cauvaldor

M. le Maire demande si tous les élus ont pu prendre connaissance des rapports 2015 suivants transmis par Cauvaldor :

- Rapport d'activités 2015
- Prix et qualité du service public d'assainissement non collectif
- Prix et qualité du service public d'élimination des déchets

Réponse affirmative.

Ces documents sont librement consultables sur le site internet de Cauvaldor : <http://www.cauvaldor.fr>

6- Délibération Zones soumises à contraintes naturelles

Considérant la reconnaissance, depuis les années 1970-80, des handicaps naturels présents sur la totalité du territoire départemental, à différents niveaux ;

Considérant les freins majeurs, induits par ces handicaps, pour la rentabilité et la durabilité des exploitations agricoles, rendant impératifs les dispositifs actuels : indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN), soutiens spécifiques à l'installation et aux investissements ;

Considérant le chantier de révision des zones défavorisées simples et piémont engagé par le Ministère de l'Agriculture, conformément au règlement européen de Développement Rural de 2013, pour application dès 2018 ;

Considérant la première cartographie des Zones Soumises à Contraintes Naturelles (ZSCN), communiquée par le Ministère le 22 septembre dernier, qui révèle l'exclusion de 111 communes du Lot ;

Considérant l'incidence de ce nouveau classement, à savoir une perte, estimée à ce stade, à 9 Millions d'Euros par an pour notre département,

Considérant l'impact direct pour le revenu de plus d'un millier d'éleveurs lotois, susceptible de menacer à court terme la poursuite de l'activité de leurs exploitations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- **demande** que le Ministère de l'Agriculture prenne en compte les anomalies de la carte des ZSCN du 22 septembre relevées (par la DDT et les Organisations Professionnelles Agricoles), à savoir :

- les distorsions liées au critère de la production brute standard moyenne par petite région agricole (pour la bouriane et les Vallées du Lot et de la Dordogne),
- le défaut de continuité territoriale du classement prenant en compte les contraintes de sols, de climat et de pente (notamment en Limargue et en Bouriane),

- **demande** que le zonage final réponde à l'objectif de conforter et pérenniser les exploitations d'élevage et de polyculture – élevage sur l'ensemble des communes du territoire départemental ;

- **demande** que toutes les communes actuellement reconnues en piémont sec préservent, à l'issue de ce chantier de révision, une reconnaissance de leurs handicaps particuliers, avec un niveau de soutien distinct ;

Enfin, le Conseil Municipal réaffirme l'enjeu majeur que revêt la reconnaissance au niveau européen des contraintes naturelles affectant le Lot,

- **en termes d'aménagement du territoire,**
- **en termes de support du tissu d'activités économiques de nos communes rurales,**
- **en termes de préservation de nos paysages et de gestion de nos milieux naturels.**

7- Délimitation territoire de démocratie sanitaire

M. le Maire informe les élus que la refondation de notre système de santé va s'appuyer sur 3 axes prioritaires dont un vise à approfondir la démocratie sanitaire et renforcer l'animation territoriale conduite par l'ARS.

Dans le prolongement de l'installation de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie à l'échelle de la grande région le 30 juin dernier, la 2^{ème} étape consiste à définir les territoires de démocratie sanitaire, qui passe par une procédure de consultation.

Les collectivités territoriales et établissements publics rattachés, dont notre commune, sont ainsi consultés pour émettre un avis dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'avis de consultation, soit au plus tard le 30 octobre 2016.

Les territoires de démocratie sanitaire visent à mettre en cohérence les projets de l'ARS, des professionnels de santé et des collectivités territoriales et de prendre en compte l'expression des acteurs du système de santé (dont celle des usagers).

Ces territoires constitueront l'assise géographique des futurs Conseils Territoriaux de Santé : ces derniers contribueront à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet régional de santé de 2^{ème} génération qui devra être établi avant le 31/12/2017.

2 scénarios sont soumis à la consultation pour arrêter le périmètre des territoires de démocratie sanitaire, l'objectif étant de définir les territoires les plus adaptés pour concilier la proximité du terrain et l'expression de chacun des territoires de la grande région.

□ Le premier scénario prévoit un découpage en 13 territoires correspondants aux 13 départements de la région, dans la continuité des 13 Conférences de territoire et en concordance avec le découpage administratif.

□ Le second scénario proposé est celui d'un découpage plus resserré, avec des regroupements de certains départements limitrophes. C'est une approche nouvelle qui conduirait à définir 6 territoires de démocratie sanitaire : dans cette hypothèse, le Lot serait regroupé avec le Tarn et le Tarn et Garonne.

Après cette étape de consultation, la mise en place des Conseils territoriaux de santé est prévue au plus tard le 1er janvier 2017.

□ M. le Maire propose au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-DE DONNER SON AVIS en retenant le premier scénario, qui s'appuie sur le découpage calqué sur les territoires des départements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Retient le premier scénario prévoyant un découpage en 13 territoires correspondants aux 13 départements de la Région.

8- Validation du RPQS 2015 assainissement collectif commune de Rocamadour

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

La SYDED DU LOT, assistant conseil après de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de ROCAMADOUR. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

9- Candidature à l'opération Commune 100% compostage

M. Jean François Marets rappelle que cette question a déjà été évoquée lors du dernier conseil municipal mais le Syded du Lot a de nouveau renvoyé un mail annonçant le lancement d'une nouvelle édition de l'opération « Commune 100 % compostage ».

Bien que dans le cadre de cette opération le Syded se propose d'apporter un soutien humain (technique, méthodologique, animations, formations) et financier (jusqu'à 1000€ max/commune/an/dépenses engagées) pour aider à la mise en place d'actions en faveur du compostage et de la pratique d'un jardinage pauvre en déchets tout en limitant l'utilisation de produits nocifs pour l'environnement, les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas mettre en œuvre dans l'immédiat cette opération. Ils estiment en effet nécessaire de se donner du temps pour étudier ce principe et préfère se consacrer à travailler à l'amélioration du tri sélectif sur le territoire de la commune.

A cet effet une note de rappel sera préparée pour le prochain bulletin municipal.

10- Taxe d'aménagement modification taux

Le service ads de Cauvaldor nous informe de la possibilité de modifier le taux de la taxe d'aménagement avant le 30 novembre 2016.

M. le Maire rappelle que ce taux est de 1.8% depuis 2015 et il propose de ne pas le modifier.

Le Conseil Municipal confirme qu'il maintient ce taux.

M. De Houx signale que les membres de la commission d'urbanisme avaient aussi décidé de maintenir ce taux.

11- Décision modificative N°1 sur BP Zone Artisanale

	articles		articles	
Investissement	Dépenses		Recettes	
Autres dettes à autres organisme	16878	+13000.00		
Travaux en cours terrains			3351-040	+13000.00
	Total	13 000.00	Total	13 000.00
Fonctionnement	Dépenses		Recettes	
Variation des encours de production de biens	7133-042	+13000.00		
Vente terrain aménagé			7015	13 000.00
	Total	13 000.00	Total	13 000.00

Après avoir pris connaissance du tableau et des éléments ci-dessus et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 13 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- donne un avis favorable pour ces rectifications sur le BP 2016 Zone Artisanale
- mandate M. Le Maire ou un adjoint pour mettre en application ces dispositions.

12- Questions diverses

Application ENEDIS

M. Laborie donne connaissance de l'application « ENEDIS à mes côtés ». Développée grâce à de nouvelles solutions techniques sur smartphone, elle permet d'apporter des réponses plus précises et immédiates aux demandes des utilisateurs. Pour exemple :

- La recherche des coupures d'électricité au niveau d'une commune est désormais possible mais également possible au niveau d'une rue
- Amélioration du service « panne d'électricité » pour un diagnostic du client facilité en cas d'absence d'électricité sur son installation.

Pour plus d'informations se connecter sur le site : www.enedis.fr

Esquisse Salle culturelle Mairie

M. le Maire, après avoir rappelé la procédure en cours, précise que les services du SDAIL analysent les trois dossiers d'esquisses remis le 26 octobre 2016.

Dans l'attente du rapport il présente les trois projets remis.

M. Blanc souhaite savoir où en est le plan de financement de ce dossier.

M. Le Maire confirme qu'un dossier de demande de financement DETR et Fond de soutien doit être remis à la préfecture avant le 16 décembre. Pour cela le groupement d'architectes retenu devra fournir le dossier APS très rapidement.

Périmètre de protection des captages de Cabouy et de Lacave

M. Le Président du Syndicat AEP Rocamadour Lacave a donné connaissance de la décision du Département de faire bénéficier le syndicat du programme départemental de mise en place des périmètres de protection. Le Département pourra engager les dépenses correspondantes et sollicitera les aides financières de l'Agence de l'eau. Ce qui laissera à la charge du Syndicat environ 3000 € par captage. Cependant l'avis d'un hydrogéologue agréé pour le captage de Cabouy nécessite au préalable une concertation avec les collectivités voisines.

Cela va nécessiter un investissement conséquent des élus pour mener à bien cette procédure. De ce fait le Département a sollicité la présence d'un conseiller municipal (en plus des délégués au syndicat AEP) aux réunions publiques.

Le nom de Mme Catherine DELPECH sera proposé au Syndicat AEP qui transmettra au Département.

Révision du PLU

M. Le Maire fait un point sur le dossier PLU.

Le dossier de révision a été validé par le Conseil Municipal et par Cauvaldor qui l'a adressé aux personnes publiques associées avant le passage en enquête publique.

La Chambre d'Agriculture, le Parc Naturel Régional, et la DDT ont émis un avis défavorable. Le Département et la Région ont émis un avis favorable dans le cadre de leurs compétences.

Toutes les personnes publiques associées savaient que Rocamadour faisait une révision globale du PLU mais aucune ne s'est inquiétée à un moment donné de l'avancement de cette révision. C'est un peu facile de rendre un avis défavorable quand tout est fait.

M. le Maire a participé à une réunion avec les services de la DDT et Cauvaldor. Un compromis doit être trouvé. Pour cela certains points sont à revoir. M. Prunet doit en faire la liste.

M. le Maire a insisté sur la nécessité de trouver un consensus. Si les négociations n'aboutissent pas il faudra une réaction du conseil municipal forte. Il y a eu un investissement très important des élus sur ce dossier avec plus de 1200 heures de travail en 6 mois et il n'est pas question que ce projet reste lettre morte.

L'enquête publique est maintenue. M. le Maire a déjà rencontré le Commissaire Enquêteur.

Concernant l'avis défavorable du Parc Régional, M. Blanc rappelle que cela lui paraissait inévitable en référence à la charte qui a été signée. Il souligne que le Parc déplore ne pas avoir été invité aux réunions de préparation du dossier.

Ecole/périscolaire

M. Blanc souhaite savoir si depuis le dernier conseil d'école la mairie a reçu un courrier sollicitant l'agrandissement des locaux du périscolaire. Réponse : non.

Mme Gréze a évoqué en réunion du SIVU l'éventuelle possibilité de reprendre les pièces du rez de chaussée de l'appartement (qui s'est libéré depuis aout) pour agrandir le périscolaire mais confirme n'avoir rien promis.

M. Blanc évoque le projet dont il a entendu parler de création d'une école pour le RPI sur Alvernac. Projet pour lequel il n'est pas favorable pensant plutôt qu'un tel projet devrait voir le jour à Gramat et non pas à Alvernac.

M. le Maire confirme que si un projet devait voir le jour il ne serait pas bon qu'on accepte un projet intermédiaire et qu'il serait dans ce cas là nécessaire d'envisager une solution définitive vers Gramat. N'oublions pas que nous gérons des deniers publics et que nous devons anticiper certaines décisions dont nous n'avons pas la maîtrise.

M. Blanc émet le souhait que l'on défende avant tout notre Ecole.

Fête de la St Hubert

M. Baudet distribue le flyer présentant l'organisation de la St Hubert.

Bulletin municipal

M. Le Maire demande à chacun des élus de rédiger un article à paraître dans le prochain bulletin municipal qui sera distribué en décembre 2016 à la population.

M. Masmayoux est invité à organiser rapidement la réunion avec les associations afin d'établir la planification des animations 2017.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 00 heures 00.

M. Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,